



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE L'ÉTANG-SALÉ

Le public est informé que, par arrêté n° 2024/272/SG du 07 aout 2024, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU de la Commune de L'Étang-Salé. Cette enquête se déroulera **du lundi 16 septembre 2024 à 8H00 (heure de la Réunion) au mercredi 16 octobre 2024 à 16H00 (heure de la Réunion)** pour une durée consécutive de 31 jours.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, le public pourra prendre connaissance à la Mairie de L'Étang-Salé du dossier de modification du PLU ayant pour projet notamment de modifier les dispositions réglementaires, les documents graphiques et la création d'un sous-secteur UBv avec des règles de constructibilités adaptées afin de lutter contre l'urbanisation verticale en vue de préserver le caractère de village pour le quartier de L'Étang-Salé les bains ainsi que l'arrêté municipal n°57/2022 prescrivant la modification n°3 du PLU, l'avis conforme n° 2024ACREU4 de la MRAe indiquant que le projet de modification du PLU n'est pas soumis à une évaluation environnementale, l'arrêté municipal n°2024/272/SG et des avis publiés dans la presse.

Durant la même période, aux mêmes jours et horaires, le dossier sera consultable sur un poste informatique accessible à tous en mairie.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site Internet : www.letangsale.fr

Le public pourra consigner ses observations du lundi 16 septembre 2024 à 8H00 (heure de la Réunion) au mercredi 16 octobre 2024 à 16H00 (heure de la Réunion) :

- soit sur le registre d'enquête papier présent en mairie ;
- soit par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à l'Hôtel de Ville Avenue Raymond Barre -B.P. 903- 97427 L'ÉTANG-SALÉ ;
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5589@registre-dematerialise.fr
- soit sur le registre dématérialisé mis à disposition du public à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5589>

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5589> et donc visibles par tous.

Madame Marie-Claude MAYANDY a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Saint-Denis et Madame Alexandra BISSON a été désignée commissaire enquêteur suppléante.

La commissaire enquêteur assurera des permanences en Mairie et à la Maison de Justice et du Droit selon le planning suivant:

A la Mairie de L'Étang-Salé Hôtel de Ville :	A la Maison de la Justice et du Droit à L'Étang-Salé les Bains (Rue d'Escaldes Engordany)
Lundi 16 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 Mercredi 25 septembre 2024 de 13h00 à 16h00 Jeudi 10 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 Mercredi 16 octobre 2024 de 13h00 à 16h00	Vendredi 20 septembre 2024 de 13h00 à 16h00 Mardi 1er octobre 2024 de 9h00 à 12h00 Lundi 14 octobre 2024 de 13h00 à 16h00

À l'issue de cette enquête publique, le Conseil Municipal de L'ÉTANG-SALÉ se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme en sa version définitive.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur Mathieu HOARAU, Maire de L'Étang-Salé. Ils seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie. Ils seront également disponibles pendant un an sur le site internet de la ville de L'Étang-Salé : www.letangsale.fr